

# Bulletin d'informations communales

## Sommaire

- ◇ Conseil général
- ◇ Votations
- ◇ Propriétaires de chiens
- ◇ Environnement
- ◇ Et bien d'autres rubriques encore...

## Conseil général – Séance des budgets

La prochaine séance du Conseil général se déroulera le **jeudi 13 décembre 2018, à 20h00 à la salle des Remparts**, à Rue. Chaque citoyenne et citoyen est invité à suivre cette séance qui lui permettra de mieux comprendre les tâches d'un Conseiller communal et de suivre l'évolution de sa commune.

## Vote par correspondance – RAPPEL :

Depuis l'automne 2017, le certificat de capacité civique a été modifié, générant ainsi quelques soucis lors du dépouillement de certaines enveloppes. Le Conseil communal vous rappelle donc quelques principes auxquels il faut faire attention :

- ⇒ Apposez votre signature manuscrite à l'endroit indiqué;
- ⇒ Introduisez dans l'/les enveloppe (-s) le/les bulletin (-s) de vote;
- ⇒ Mettez le certificat de capacité civique et l'/les enveloppe (-s) de vote dans l'enveloppe-réponse;
- ⇒ Apposez un **timbre** ;
- ⇒ Afin de valider votre vote dès réception de votre enveloppe à l'Administration, contrôlez **si l'adresse de renvoi et votre signature** apparaissent dans la fenêtre avant de coller l'enveloppe ;
- ⇒ Le dimanche, les bulletins de vote sont récoltés jusqu'à 10h00. Les enveloppes arrivant après ce délai ne sont plus comptabilisées.

## Les effets collatéraux des déjections canines

Le parasite, appelé néosporose, contamine l'herbage et provoque des avortements chez les vaches qui broutent. Cette bactérie ingérée via l'herbe, s'attaque au fœtus de la vache. La grande difficulté, c'est la méconnaissance des pratiques agricoles. Une prairie c'est de l'herbe, c'est une culture et c'est la nourriture du bétail. Merci aux propriétaires de chiens de jouer le jeu et de ramasser les crottes de votre compagnon !



## Que se passe-t-il dans la vie d'un arbre en une année ?

Un arbre, ce n'est pas seulement un tronc, des branches et des feuilles...mais il a une multitude de fonctions que beaucoup ignorent :

- Il refroidit et équivaut à 10 climatiseurs fonctionnant en permanence ;
- Il filtre 28 kg de pollution atmosphérique ;
- Il absorbe 29'000 litres d'eau de pluie







La forêt n'est plus à exploiter mais à entretenir. Et il y a des gens qui ne voient que du bois. Une poignée de terre forestière contient plus d'organismes vivants qu'il y a d'êtres humains sur terre. Ce petit message est aussi l'occasion de rappeler que brûler des branches est interdit par la loi, sauf avec autorisation spéciale de la commune pour du bois sec.

## Référendum – Initiative / validation de signature



Lorsque vous signez un référendum ou une initiative, il est important de :

-  *Ecrire lisiblement*
-  *Inscrire votre date de naissance en entier*
-  *Ne pas oublier votre adresse complète (avec le nom du village)*
-  *Signer de manière manuscrite*

Sans cela, votre participation ne pourra pas être enregistrée. Il est également nécessaire d'avoir le droit de vote et votre signature ne peut être validée qu'une seule fois.

Merci de votre compréhension !

## Patinoire de la Glâne

Les enfants du cercle scolaire ACER n'effectuent pas de sorties à la patinoire durant la saison hivernale. C'est pour cette raison que la commune met à disposition des bons pour une entrée à la patinoire (le bon comprend également la location des patins) pour les élèves scolarisés en primaire. Ces documents sont à retirer auprès de l'Administration communale.



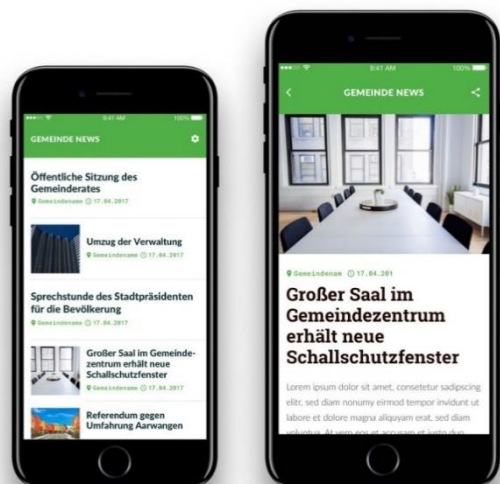
## Places de parc publiques et service hivernal

Le Conseil communal prie les usagers des places de parc publiques de bien vouloir stationner leur (-s) véhicule (-s) ailleurs lorsque neige. En effet, ces véhicules empêchent de manoeuvrer correctement et il se doit de le faire.



la météo annonce de la neige, le chasse-neige de déblayer les places comme

## Découvrez l'application Gemeinde-News...les informations communales directement sur votre smartphone/tablette



 App Store

 Google Play

1. Téléchargez l'application sur l'App Store, Google Play ou sur [www.gemeinde-news.ch](http://www.gemeinde-news.ch)
2. Sélectionnez la commune de Rue dans la liste
3. ...et fertig ! Vous recevrez les informations et les nouveautés directement sur votre appareil



### Information importante :

L'application « Gemeinde-News » est rédigée en allemand mais aucune connaissance de la langue n'est nécessaire à son utilisation.

La commune de Rue est maintenant sur Gemeinde-News.

## Baby-sitting pour les sorties du soir ou du week-end

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance ?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

### Renseignements

Tél. : 026 347 39 40 ou [baby-sitting@croix-rouge-fr.ch](mailto:baby-sitting@croix-rouge-fr.ch)

## Changement de locataires

Le Conseil communal rappelle à chaque propriétaire qui loue un ou plusieurs logements qu'il doit absolument communiquer les arrivées et départs de ses locataires au Contrôle des habitants. Les gérants d'immeubles le font d'office.

Par ailleurs, la commune n'est pas tenue de procéder à un relevé de compteur d'eau à chaque changement de locataires.



## Taille des haies :

Lors d'une vision locale sur le territoire communal, le Conseil communal a constaté que certaines haies en bordure des propriétés empiètent sur les routes, gênant ainsi le passage des véhicules, notamment lors du déblaiement de la neige. Par conséquent, le Conseil communal vous rappelle les dispositions des articles 94 et 95 de la Loi sur les routes de 1996, qui obligent les propriétaires à procéder à l'émondage des arbres et arbustes et à tailler les haies vives bordant les voies publiques.



Aussi, le Conseil communal vous saurait gré de remédier à ce problème et de vous conformer aux dispositions légales en la matière.

Merci de votre compréhension !

## Terminal de paiement mobile



La commune est désormais dotée d'un terminal de paiement mobile afin de faciliter votre quotidien !

**JOYEUX NOËL ET BONNE ANNEE 2019 A TOUTES ET TOUS 😊**

